

SORTIES SCOLAIRES ET CLASSES DE DECOUVERTES
MODALITES D'OCTROI DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Pour une classe de découvertes du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024

Division des Elèves

1. Types de séjour

Seuls les séjours se déroulant dans le département de la Loire-Atlantique et à Orée d'Anjou (Maine-et-Loire) sont subventionnables.

Ils s'effectuent nécessairement dans des structures agréées par l'Education nationale (Cf. répertoire départemental des centres d'hébergement).

Les séjours peuvent être itinérants et les hébergements s'effectuer dans plusieurs structures agréées par l'Éducation nationale (exemple des séjours à vélo). Dans ce cas, les lieux de séjours devront se trouver en Loire-Atlantique ou à Orée d'Anjou (49).

Dossier suivi par :
 Annabelle GAUVRIT-PAGNY
 ☎ 02-51-81-69-18
pole2d44-sortiesscolaires1d@ac-nantes.fr

BP 72616
 44326 NANTES CEDEX 3

2. Classes concernées et modalités de financement

Classes éligibles	Classes de cycle 3 Multi-niveaux accueillant des élèves de cycle 3 (Ex. : CE2-CM1) ULIS cycle 3	
	Durée réglementaire subventionnée (hors transport)	2 à 3 jours (1 à 2 nuits)
Taux journalier par élève*	↓ 15 € par élève et par jour	↓ 11 € par élève et par jour

* Un supplément de 100€ par séjour, pour les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pourra être accordé **sur présentation d'un justificatif de dépassement.**

3. Procédure et Calendrier

- a) Listez la totalité des projets de classes de découvertes, **même si les dates et effectifs restent incertains**, que vous envisagez d'organiser pendant l'année scolaire en cours.
- b) Remplissez l'état prévisionnel (document joint) et retournez-le à la DIVEL2 **pour le vendredi 20 octobre 2023, délai de rigueur.**
- c) Si votre projet entre dans les critères énoncés ci-dessus, téléchargez la fiche comptable ainsi que son annexe et l'attestation de séjour mises à votre disposition sur le site internet de la Direction Académique > Rubrique Vie Pédagogique > Sorties scolaires > [Financement](#).
- d) A l'issue du séjour, retournez à la DIVEL2 ce dossier dûment rempli et accompagné de la facture qui vous aura été remise par le centre d'accueil.